

DEMANDE DE REPROGRAPHIE | SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

REEMPLIR UN FORMULAIRE PAR DOCUMENT ET PAR FORMAT

DATE

NOM DE L'ASSOCIATION

PERSONNE À CONTACTER

TEL MAIL

NOM DU DOCUMENT

DATE SOUHAITÉE DE MISE À DISPOSITION

Un délai de 15 jours est obligatoire entre la date de réception du document validé par la direction de la communication et la mise à disposition du document.

FORMAT (en cm) A6 (10,5 x 14,8) A5 (14,8 x 21)
 A4 (21 x 29,7) A3 (29,7 X 42)
 FORMATS SPÉCIAUX (sous réserve de validation de la communication)

QUANTITÉ

La ville se réserve le droit de ne pas tenir compte de cette quantité si elle estime que la diffusion présentée n'est pas réalisable ou justifiée.

IMPRESSION RECTO RECTO-VERSO

PLIAGE OUI NON

Le pliage est possible uniquement pour les formats A4 et A3.

TRANSMISSION DU DOCUMENT

Pour garantir le respect de votre mise en page, merci de transmettre votre document au format PDF, d'une taille inférieure à 8 Mo. Si votre fichier est réalisé sur un logiciel de mise en page (Canva, Scribus, Indesign), merci de bien vouloir l'enregistrer avec traits de coupe et fonds perdus.

Tous les documents doivent porter la mention obligatoire suivante en petit caractère :
Imprimé par l'atelier municipal de la ville de Saint-Denis sur du papier certifié FSC, issu d'une gestion forestière responsable. Ne pas jeter sur la voie publique.